

Kenya le retour des vieux démons

QUI et pourquoi ? Qui a bien pu assassiner Robert Ouko, ministre des Affaires étrangères, policé, discret, efficace et apprécié de tous ? Pourquoi s'en prendre à quelqu'un qui, bien que très populaire, n'était jamais véritablement apparu comme un des prétendants au pouvoir suprême ?

Ces deux questions, depuis le 17 février 1990, hantent les esprits au Kenya. Elles se font d'autant plus insistantes qu'elles ne sont pas complètement nouvelles pour une société où la violence, et notamment la violence politique, fait partie des mœurs. Les campagnes électorales donnent lieu à des empoignades sévères où l'on passe aisément du débat au pugilat, à la transformation parfois du champ politique en champ de tir. Quelques politiciens kenyans tels Njiru, Njuno, Onyonka et d'autres encore..., doivent d'ailleurs une partie de leur pouvoir et de leur renommée à cette confusion des genres.

Mais l'assassinat pur et simple, surtout d'une personnalité en vue, fait partie non pas de l'exception mais tout au moins d'un passé que d'aucuns espéraient révolu. Certes, chacun sait maintenant que la venue au pouvoir de Daniel arap Moi en 1978, conforme en tout point à l'ordre constitutionnel établi, aurait pu dégénérer en bain de sang si feu le président Kenyatta

n'avait eu l'heureuse idée de décéder à Mombasa. Les partisans du Chef de l'État en place avaient en effet érigé un vaste complot visant à éliminer physiquement les successeurs juridiquement légitimes, à commencer par le vice-président d'alors, arap Moi.

Si le Kenya a alors échappé à une violence au sommet, il n'en a pas toujours été de même. Les assassinats de P'jo Gama Pinto, leader et intellectuel communiste, en 1965, de Tom Mboya en 1969, puis de J.M. Kariuki en 1975 sont encore présents dans la mémoire collective.

La thèse de l'assassinat politique

La disparition brutale de Robert Ouko ramène ainsi les Kenyans quelque 15 ou 20 années en arrière. Tel un retour du refoulé, les mêmes scènes d'hystérie, les mêmes heurts avec les forces de sécurité, la même dramaturgie ont soudainement refait surface. Des manifestations spontanées éclatent. A Nairobi, la foule, empêchée de pénétrer dans la cathédrale où se déroulait un office religieux en l'honneur du disparu et auquel assistait le Président en personne, se répand dans les rues de la capitale : la police et l'unité spéciale chargée du maintien de l'ordre (GSU) répriment sans

ménagement les milliers de manifestants. A Kisumu, la police tire sur la foule : on dénombre 4 morts et trente blessés. En 1969 déjà, suite à l'assassinat de Mboya, des manifestants accueillant Kenyatta à coup de jets de pierre avaient connu le même sort. Les rumeurs les plus folles circulent, alimentées par les incertitudes autour de la disparition de Ouko. Introuvable à partir du 13 février, son corps est retrouvé quatre jours plus tard, à demi-brûlé, le crâne perforé d'une balle, le visage portant des traces de graves sévices. Il faudra pratiquement le recomposer avant d'exposer le cadavre à la vue de ses proches et des personnalités du régime. Chacun alors fait le parallèle avec la mort de J.M. Kariuki, retrouvé lui aussi au bout de plusieurs jours dans les collines du Ngong, près de Nairobi, a demi-dévoré par les hyènes et portant, là-encore, des traces évidentes de torture. L'imagination collective se déchaîne. Le vice-président Georges Saitoti est porté disparu, assassiné, empoisonné, on ne sait trop, par radio-trottoir ; les autorités et l'intéressé lui-même éprouvent mille difficultés à rétablir la réalité. L'irrationnel l'emporte. On évoque la main des « hommes léopards » qui, dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, tirent au hasard dans le seul but de déstabiliser la société. D'autres suggèrent que le meurtre résulterait d'un conflit d'affaires entre Ouko et Nicholas Biwot, ministre lui aussi et proche du Président. Mais pour beaucoup, c'est le pouvoir, donc le chef de l'État, qui fait figure d'accusé, sans qu'aucun élément sérieux ne vienne étayer une telle hypothèse. Tous ces bruits s'alimentent en fait du mystère qui entoure les circonstances de l'assassinat, et qui donne aux Kenyans une impression de déjà

vu : le délai qui s'écoule entre la disparition, le 13 février, et la découverte du cadavre le 17 février, soit quatre jours. Quatre jours qui vont contribuer à obscurcir les événements d'autant plus que les premiers éléments de l'enquête posent davantage de questions qu'ils n'apportent de solutions. Pourquoi le ministre a-t-il demandé les clés de sa résidence à son personnel de maison le 12 au soir ? Pourquoi a-t-il demandé à son garde du corps de l'attendre le 13 au matin à l'aéroport de Kisumu où il comptait prendre l'avion pour Nairobi ? Comment entendait-il se rendre de sa résidence à l'aéroport alors que ses deux voitures personnelles étaient indisponibles, l'une en réparation, l'autre déjà partie pour la capitale avec sa femme ? C'est donc que quelqu'un devait passer prendre Ouko chez lui. Et ce quelqu'un, Ouko le connaissait. Mais de qui s'agit-il ? Certes, la servante indique avoir vu partir une voiture blanche vers trois heures du matin, alors qu'elle venait d'être réveillée par un claquement de porte. Mais sans plus de précision. Tout indique par ailleurs un départ précipité : Ouko a quitté sa demeure sans ses lunettes et sans sa serviette, ce qui laisse supposer qu'il a été enlevé chez lui. Près de son corps, on retrouvera son révolver avec une balle en moins dans le chargeur, un sac avec un pantalon en jean et une chemise lui appartenant, mais aussi un jerrican et une boîte d'allumettes. La tentative de dissimulation en suicide est évidente mais en même temps incohérente : comment peut-on brûler son propre corps après s'être tiré une balle dans la tête ? Ces interrogations sont présentes dans les esprits et contribuent à faire peser les soupçons sur le pouvoir.

Les conditions de la disparition

rappellent de façon tellement étrange celle de Kariuki que l'on se prend à redouter une issue identique. Les auteurs de l'assassinat de J.M. Kariuki n'avaient pas été retrouvés et les commanditaires non plus. Une courageuse enquête parlementaire avait permis d'établir la responsabilité de certains services de police mais fut empêchée de remonter jusqu'aux responsables politiques. De même en 1969, l'assassinat de Tom Mboya fut officiellement attribué au geste d'un désaxé sans que ne soient jamais démontrées des implications à un niveau politique supérieur. La similitude des situations explique ainsi chez beaucoup la similitude des conclusions : Le pouvoir est d'une façon ou d'une autre compromis dans la tragique disparition d'Ouko et une fois de plus, on ne saura rien sur les responsabilités réelles. Comme en 1969, comme en 1975, le régime se sent chanceler. Les étudiants ne se privent pas d'ironiser sur les capacités du haut fonctionnaire chargé de la sécurité intérieure (*internal security*), plus apte selon eux à assurer la sécurité éternelle (*eternal security*). Pour briser le soupçon, Daniel arap Moi lance une contre-offensive tous azimuts. L'enquête est confiée à trois spécialistes de Scotland Yard afin de témoigner de la volonté du pouvoir que le mystère soit résolu au plus vite par des hommes indépendants du gouvernement. Simultanément, le Président donne un véritable coup de pied dans la fourmillière des opposants Kikuyu. Ceux qui, à un moment ou à un autre, ont eu maille à partir avec le régime (Joseph Karanja, l'ancien vice-président, Andrew Ngumba, ancien maire de Nairobi, James Mungai et Ben Gethi, anciens Haut-fonctionnaires de police) sont accu-

sés de complot contre l'État et interrogés. Le ministre de l'Information, Waruru Kanja, est limogé pour avoir douté publiquement de l'intégrité du gouvernement dans l'affaire. La police multiplie les mises en garde à vue pour déterminer en particulier l'origine des rumeurs qui rongent l'opinion. La secte hema ya ngai (la tente du Dieu vivant) d'inspiration Mau-Mau est ouvertement suspectée de faire de l'agitation politique. Wangai maathai, chef de file du mouvement écologiste *Green Belt Movement*, en délicatesse avec le chef de l'État pour s'être opposée à la construction d'un immeuble de 60 étages, destiné à accueillir les services du *Kenya Times*, le journal du parti unique, au milieu du Parc de l'Indépendance de Nairobi, est également soumise à interrogatoire.

A l'opposé, la communauté Luo est l'objet des attentions les plus généreuses sur le plan politique. Sans même attendre l'élection partielle chargée de désigner le successeur de Ouko au Parlement, le président Moi nomme Wilson Ndolo Ayah ministre des Affaires étrangères. John Okwanyo lui succède au ministère de l'Eau et du Développement, tandis qu'Onyango Midika se voit attribué le portefeuille du Développement régional.

Des retombées importantes

Cette tactique de la carotte et du bâton est-elle susceptible d'enrayer la menace qui pèse sur le pouvoir de Daniel arap Moi ? La réponse est douteuse dans la mesure où la disparition de Ouko a servi de catalyseur et de révélateur. De ce point de vue, l'issue de l'enquête n'a qu'une importance secondaire. Dans l'hypothèse la plus favorable où le meurtre résulterait d'une

affaire strictement privée, il n'en a pas moins produit des effets politiques difficiles à éluder. L'assassinat a agi comme un catalyseur en précipitant au premier plan les différentes formes de contestation du pouvoir : les étudiants bien entendu, les organisations de défense des Droits de l'homme mais aussi toute la mosaïque hétéroclite et contradictoire kikuyu vers laquelle le Chef de l'État a tenté de détourner l'attention. En même temps, le meurtre de Ouko a servi de révélateur à la fragilité des alliances sur lesquelles repose le système arap Moi. A la différence de Tom Mboya et de J.M. Kariuki, Robert Ouko ne se situait pas en concurrent du chef de l'État. Son style, sa personnalité, son passé ne traduisaient pas une ambition tournée vers la conquête de la Présidence. Mais bien que réduit à un second rôle, Ouko occupait une position stratégique dans les équilibres toujours fluides du pouvoir politique kenyan.

A l'extérieur, ses qualités de diplomate lui avaient permis à plusieurs reprises de redorer le blason d'un Kenya en butte à l'hostilité des défenseurs des Droits de l'homme et d'un certain nombre de pays sourcilieux sur le chapitre de la démocratie. Les relations avec la Norvège, la Suède, le Canada s'étaient améliorées après une dégradation réelle grâce aux talents de conciliateur de Ouko. Pour les opposants de l'extérieur, Ouko était objectivement un obstacle à leur tentative d'isolement du Kenya sur la scène internationale. Ses qualités de négociateur et ses compétences techniques étaient de la même façon particulièrement prisées en Afrique noire. Robert Ouko avait pu s'ériger en avocat talentueux de l'unité africaine en tant que président du Conseil des ministres de l'OUA de

1980 à 1982, et en artisan efficace de l'intégration commerciale en Afrique orientale et australe lors de la mise sur pied du *Preferential Trade Agreement* (Accord préférentiel sur le commerce) de 1983.

A l'intérieur, sa discrétion et son intelligence politique lui avaient permis de se situer à l'exacte intersection du système politique kenyan et du système politique luo. Sans épouser la cause des dissidents emmenés par Oginga Odinga, Robert Ouko s'était fait le médiateur entre une communauté cultivant sa différence et sa marginalité et le régime de Daniel arap Moi. Après une carrière de haut-fonctionnaire (il fut l'un des premiers Africains nommés directeur d'administration centrale après l'indépendance) et presque une décennie passée au service de la Communauté est-africaine avec rang de ministre, il entra véritablement en politique en 1977. Nommé député par Jomo Kenyatta qui lui confia le portefeuille des Affaires économiques, il fut élu pour la première fois au Parlement en 1979, représentant la circonscription de *Kisumu Rural* avant d'être élu de *Kisumu Town* en 1988. Titulaire pratiquement sans discontinuer du ministère des Affaires étrangères depuis cette date, Robert Ouko se posa en fidèle soutien de Daniel arap Moi, contribuant à réintégrer les Luo dans le jeu politique kenyan. Mais son style tout de diplomatie était aussi chargé d'ambiguïtés. Ouko avait l'art de concilier les contraires sans jamais s'opposer à la logique profonde du système qu'il servait et dont il usait. Toutes les tendances autoritaires de plus en plus marquées du régime avaient trouvé à travers Ouko un avocat habile, efficace, d'une extrême courtoisie. Lorsque Oginga Odinga fut

interdit de candidature aux élections à la KANU en 1978 puis au Parlement en 1979, Ouko garda un silence remarqué. Il ne se départit qu'une fois de cette discrétion mais encore là, il allait dans le sens de Daniel arap Moi : lors de l'enquête publique sur les activités de Charles Njonjo accusé en 1983 d'avoir cherché à déstabiliser le pouvoir, Robert Ouko fut le seul ministre à témoigner contre l'ancien titulaire du portefeuille des Affaires constitutionnelles, critiquant la sympathie de Charles Njonjo pour l'Afrique du Sud et son opposition irréductible à la Communauté est-africaine dans les années soixante-dix. Robert

Ouko œuvra avec constance à partir de 1978 à la consolidation du pouvoir de Daniel arap Moi. En mettant ses vastes talents au service d'une cause de plus en plus contestée, au dehors mais encore plus au dedans, réussissant plus qu'aucun autre à gommer les aspects les plus critiquables du régime, Ouko apparaissait comme une caution d'une valeur rare mais peut-être aussi inacceptable. Il est bien sûr encore impossible de dire s'il en est mort. Mais le régime de Daniel arap Moi en est, lui, affaibli.

Daniel Bourmaud
Avril 1990

Nouveauté

L'Affaire Claustre **Autopsie d'une prise d'otage** par Pierre CLAUSTRE

Le 21 avril 1974, Françoise Claustre est prise en otage au Tibesti. Cette prise d'otage aura des répercussions sérieuses sur les relations entre le Tchad et la France. Françoise Claustre ne retrouvera la liberté que le 1^{er} février 1977. La discrétion volontaire dont elle a fait preuve à son retour, a laissé le champ libre à toutes sorte de supputations. Pierre Claustre, son mari, a été associé aux événements, du premier au dernier jour, les vivant alternativement dans le camp français et dans le camp toubou avant d'être lui-même fait prisonnier. Afin de mettre un terme à toutes les spéculations hasardeuses, il apporte son témoignage sur les péripéties, tantôt tragiques, tantôt rocambolesques, qui se sont succédées durant ces trois années.

Éditions KARTHALA, 456 p.
Collection « Les Afriques » dirigée par J.-F. Bayart
Parution : 2^e quinzaine d'avril 1990.

150F